

COALITION CENTRAFRICAINE POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE (CCCPI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

La coalition centrafricaine pour la CPI forte de 11 membres se félicite de l'ouverture le 22 Novembre 2010 du procès Jean Pierre BEMBA GOMBO par la Cour pénale Internationale (CPI) à la Haye au pays Bas.

Par décision en date du 15 Juin 2009, la Chambre Préliminaire 2 de la cour a retenu à l'encontre de Jean Pierre Bemba sa responsabilité pour avoir effectivement agi en qualité de supérieur hiérarchique du Mouvement pour la Libération du Congo(MLC) au sens de l'article 28-a du statut de Rome , cinq(05) chefs d'accusations dont le crime contre l'humanité(meurtre et viol) et le crime de guerres(meurtre , viol et pillage), prétendus commis sur le territoire de Centrafrique au cours de la période comprise entre le 26 Octobre 2002 et le 15 Mars 2003.

C'est en 2004 que le gouvernement centrafricain a saisi la cour pénale internationale.

Après son arrestation par les autorités Belges conformément au mandat d'arrêt délivré par la Chambre préliminaire de la CPI, il a été transféré à la cour le 3 Juillet 2008 et est actuellement détenu au quartier pénitentiaire de la CPI à La Haye.

Ainsi c'est avec satisfaction et soulagement que nous suivrons avec beaucoup d'attention ce procès ; Soulagement également pour de nombreuses victimes dont un grand nombre de femmes ; mais aussi un signal fort à l'endroit des criminels passés, présents et futurs indiquant que l'impunité n'a plus droit de cité en république centrafricaine.

A cet effet, la coalition centrafricaine pour la CPI (CCCPI) soutient les efforts de la cour liés à ce procès tant attendu pour que justice leur soit rendue.

Elle exhorte par la même occasion le gouvernement centrafricain à poursuivre la collaboration déjà entreprise avec la CPI pour le bon déroulement de ce procès.

Fait à Bangui le 20 Novembre 2010

Le coordonnateur adjoint

Me. Bruno Hyacinthe Gbiégba